COMPTE RENDU DE SEANCE

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Présents : *CHAMPEIX V. - CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - DEBARD V. - FOUGEROUSE L. - ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALLARD D. - VIALLIS A.*

Procuration : *VIALLIS A à COUHERT C. (Arrivée a 21h30)*

Secrétaire : *CREPET G.*

Objet : Décisions modificatives budget eau et communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget eau et du budget communal ne sont pas suffisants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

DM 1 BP EAU :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	466,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	466,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	466,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	466,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	466,00 €	466,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

DM 3 BP COMMUNAL :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	210,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint Clément de Valorgue adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ➪ D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie

- ➪ De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : Délibération instaurant le compte épargne temps

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée. Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du compte épargne temps en cas notamment de mutation, d'intégration directe, de détachement, de disponibilité, d'accomplissement du service national ou d'activités dans la réserve opérationnelle ou la réserve sanitaire, de congé parental, de mise à disposition ou encore de mobilité auprès d'une administration, d'une collectivité ou d'un établissement relevant de l'une des trois fonctions publiques.

Objet : Tableau des effectifs actualisé

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 20 Février 2020,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Titularisation d'un agent en date du 23 Avril 2020.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF Adjoint administratif	C	1	1	*20/35 éme*
SECTEUR TECHNIQUE Adjoint technique principal de 2nde classe	C	1	1	*20/35 éme*
EMPLOI NON TITULAIRE Adjoint technique 2nde classe	C	1	1	*2,5/35éme*
TOTAL		3	3	

Objet : Approbation de l'assiette des coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Ouï le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

☑ d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

☐ de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

2- Destination des coupes et mode de vente

☑ d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

☐ de demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Objet : Décision modificative budget eau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget eau ne sont pas suffisants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

DM 2 BP EAU :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	88,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	88,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	88,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	88,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	88,00 €	88,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Demande de subvention FIC – Voirie 2021

Mr Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de Voirie - Programme 2021, la commune de St Clément de Valorgue envisage de réaliser, en 2021, la remise en état de la voie communales suivante :

- Route des Pierres Sèches 8 602 € HT

Ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 8 602 HT.

En conséquence la commune de St Clément de Valorgue sollicite l'octroi de la subvention correspondante au taux de 25,97% soit un montant de 2 233,93 € qui est subventionnable au titre des travaux de voirie communale, dans le cadre de la FIC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.

- Autorise le maire à faire les demandes de subventions.

- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 25,97 % sur le montant hors taxes de 8 602 €, ce qui représente un montant de subvention de 2 233,93 €.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations

Programme d'investissement 2022 :

- ➪ Commission voirie : Classer les chemins prioritaires et contacter Mr FRAISSE de l'ADIT pour chiffrage. (Cros, Champtobert, Mascortel, La Combe…)
- ➪ Rechercher un maitre d'œuvre pour effectuer l'étude du réseau d'eau du Bourg. Faire le tour des mairies voisines.
- ➪ Prendre connaissance des recommandations concernant le Plan d'Aménagement du Bourg.

Révision PLUI :
Suite à une réunion avec la Communauté de Commune Ambert Livradois Forez nous avons eu connaissance que le projet de révision serait repoussé pour l'année 2022/2023. Il devrait être repris par un cabinet extérieur.

Réunion compostage :
L'ouverture du composteur du bourg se tiendra Mercredi 22 Septembre à 17h30 sur le parking de la commune. Merci aux conseillers présents de ce joindre à la communauté de commune sur ce créneau horaire.

CCAS :
Le **Vendredi 15 Octobre** se tiendra la réunion du CCAS afin de discuter de la préparation des colis des anciens ainsi que du noël des enfants.
La date du **Samedi 18 Décembre 2021** a été retenue mais il semble peu judicieux de convier les enfants en même temps que nos ainés.

Cérémonie du 11 Novembre :
La date du Dimanche 14 Novembre à été retenue pour la cérémonie.

📋 Dominique VIALLARD avec l'aide de Mme ROUSSET (moniteurs secourisme) se propose de former les conseillers municipaux, présidents d'associations et agents de la commune à l'utilisation du défibrillateur récemment installer sur la commune.